COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT LOUP CAMMAS EN DATE DU 20 MAI 2015

> TRANSFERT DE LA COMPETENCE « COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES » A LA CCCB

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence « communications électroniques » à la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue.

> NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue.

> CONVENTIONS DE PRET DES MINIBUS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE ET AVEC LA VILLE DE PECHBONNIEU

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les conventions fixant les modalités de prêt de véhicules entre les collectivités et autorise Monsieur le Maire à les signer.

> PRISE EN COMPTE DE LA VOIRIE DE LA RUE LOUIS PASTEUR

Le conseil municipal approuve l'intégration dans le domaine public communal la voirie et les réseaux du lotissement Sudres et précise que cette acquisition se fera à l'Euro symbolique.

> TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES POUR LA RENTREE 2015.2016

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs applicables à compter de la rentrée 2015.2016 tels qu'ils ont été présentés.

> DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2015 (M14)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°1 telle qu'elle a été présentée.

> ATTRIBUTION DU MARCHE D'AMENAGEMENT DES ARRETS DE BUS : MIMOSAS-BONNECARRERE-PINS

Le conseil municipal à l'unanimité attribue le marché précité au groupement d'entreprise ECTP/EIFFAGE Mandataire ECTP, ZA les Vitarelles 31140 MONTBERON pour un montant de 303 065.00 € HT.

> ATTRIBUTION DU MARCHE D'AMENAGEMENT DES ARRETS DE BUS : PUNTOUS-MARIGNY-GLYCINE

Le conseil municipal à l'unanimité attribue le marché précité au groupement d'entreprise EIFFAGE / ECTP Mandataire EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST, ZA de la Madeleine BP 23259 FLOURENS pour un montant de 242 355.00 € HT.

> MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'assemblée a fixé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette concertation se déroulera en Mairie du 1er au 30/06/2015.

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE EST DISPONIBLE EN INTEGRALITE A LA MAIRIE SUR SIMPLE DEMANDE.